



UNION DES AMATEURS D'OISEAUX

Association loi 1901 Fondée le 30 Novembre 1938 sous le N° 0802003469

Siège Social : 3, Rue des Racques 80540 PISSY

Concours U.A.O. 2016

CONCOURS ANNUEL ORGANISE PAR L'UNION DES AMATEURS D'OISEAUX D'AMIENS DU 17 au 23 Octobre 2016

Salle des Fêtes Place de la République 80290 POIX de PICARDIE

Ouverture au public le samedi 22 de 10 h à 18 h et le dimanche 23 de 10 h à 17 h Entrée 2 €

ARTICLE 1 : *Le concours est ouvert à tous les amateurs d'oiseaux affiliés à une Société sans distinction de Fédération et approuvant le règlement ci-dessous, L'attestation de provenance délivrée par la DDPP sera demandée par l'UAO pour les éleveurs qui se seront inscrits ou préinscrits dans les délais (10 Octobre 2016)*

ARTICLE 2 : *Les bulletins d'engagement devront être adressés à Mr Jean-Claude DELANNOY 33, Rue de Dreuil 80470 SAVEUSE
TEL : 03.22.33.12.04 e-mail : jean-claude.delannoy865@orange.fr avant le 10 Octobre 2016 dernier délai (contrainte informatique & DDPP).*

ARTICLE 3 : *Tout oiseau engagé pourra être remplacé par un autre sujet de même classe, il sera signalé lors de l'engagement. Les sections et classes sont celles de l'UOF en cours au 1^{er} Juillet 2016. Presque toutes les classes ayant changé, un pré engagement est nécessaire veuillez me contacter par téléphone ou par mail pour me préciser le type d'oiseaux que vous allez mettre au concours, je vous ferais alors parvenir la liste des classes vous concernant, par mail ou courrier, il n'est pas possible d'envoyer toutes les classes (241 pages).*

ARTICLE 4 : *Aucun oiseau protégé par la Convention Internationale de 1902 et les lois et décrets en vigueur, ainsi que les oiseaux indigènes de type sauvage, ne pourront être admis, sauf si l'éleveur est titulaire du certificat de capacité et d'une autorisation de transport du Ministère concerné.*

ARTICLE 5 : *L'UAO prendra le plus grand soin des oiseaux qui lui seront confiés et assurera leur nourriture, (sauf nourriture spéciale), toutefois elle ne sera pas responsable des accidents, vols ou morts dont les oiseaux pourraient être victimes.*

ARTICLE 6 : *Tous les éleveurs devront être en mesure de faire preuve du propre élevage, toute fraude constatée fera l'objet d'une sanction.. Les bagues de reconnaissance ne sont pas admises. Les bagues de couleurs sont autorisées. Pour les colombidés respect de la loi en vigueur. Le concours sera soumis à un contrôle vétérinaire. Tout oiseau suspect de maladie sera retiré de la salle de concours.*

ARTICLE 7 : *Les jugements auront lieu le Mercredi 19 Octobre 2016. Les décisions des Juges seront sans appel.*

ARTICLE 8 : *Les exposants n'auront en aucun cas le droit de retirer ou de toucher les cages d'oiseaux exposés, ceci pendant toute la durée de l'exposition, les oiseaux de l'exposition mis en vente ne pourront être remis qu'à la fin de l'exposition, le dimanche soir ou avant avec accord du comité organisateur.*

ARTICLE 9 : *L'accès de l'exposition est gratuit pour les exposants et leur conjoint, mais le palmarès est obligatoire au prix de 3 Euros, sauf si l'éleveur consulte le dit palmarès sur internet au format .pdf. Les droits d'inscription sont fixés à 2,00 € par oiseau et 8,00 € pour un stam à joindre à la feuille d'engagement par chèque libellé à l'ordre de l'UAO AMIENS.*

ARTICLE 10 : *Transport et installation du matériel le lundi 17 rendez-vous à 10 h au local.18 Rue Balzac à AMIENS ou à 14 h à la Salle des Fêtes de POIX. Les personnes pouvant aider doivent prendre contact auprès de Monsieur Gérard BARTHELEMY.*

ARTICLE 11 : *L'engagement aura lieu le Mardi 18 Octobre 2016 de 14 h à 19 h. Il est demandé aux participants d'amener les oiseaux dans leurs propres cages de concours avec du sable fin (blanc ou gris) en fond de cage et de la nourriture pour 2 jours, dans le cas contraire veuillez préciser sur la feuille d'engagement le nombre et le type de cage nécessaires, les abreuvoirs seront fournis par le club organisateur.*

ARTICLE 12 : *L'inauguration de l'exposition aura lieu le vendredi 21 Octobre 2016 à 18h .*

ARTICLE 13 : *La remise des récompenses aura lieu le Dimanche 23 Octobre à 11h 30 suivi d'un apéritif.*

ARTICLE 14 : *Le retrait des oiseaux aura lieu le Dimanche 23 Octobre 2016 au soir, après la clôture de l'exposition (17 h).*

ARTICLE 15 : *Le règlement est conçu pour permettre le déroulement normal du concours. Respectez le, vous simplifierez la tâche des organisateurs. Pour les cas non prévus au règlement, le Comité sera seul qualifié pour prendre toutes décisions qui s'imposeraient pour la bonne marche de la manifestation.*

.../...

ARTICLE 16 : LE CHAMPION DE CHAQUE CATEGORIE SERA RECOMPENSE.

Toutefois un maximum de 1 coupe sera attribué par éleveur.

Ne pourra être déclaré Champion en individuel qu'un oiseau qui aura obtenu un minimum de 90 points, 2^{ème} un minimum de 89 points, 3^{ème} un minimum de 89 points.

Ne pourra être déclaré Champion en Stam qu'un Stam qui aura obtenu au minimum 360 points, 2^{ème} ou 3^{ème} en Stam qu'un Stam qui aura obtenu au minimum 356 points

ARTICLE 17 : GRANDS PRIX D'ELEVAGE.

Un grand prix d'élevage, calculé sur les 7 meilleurs oiseaux sera décerné dans les catégories suivantes :

Canaris Couleurs, Canaris Postures, Exotique becs droits, Hybrides et indigènes, Petites perruches

Le grand prix d'élevage grandes perruches est calculé sur les 5 meilleurs oiseaux.

NB : *Le grand prix d'élevage ne sera attribué que s'il y a au moins 3 éleveurs de présents et un minimum de 30 oiseaux dans la catégorie, sinon ils seront repris dans le **Classement Général** sur 7 oiseaux, toutes catégories confondues.*

ARTICLE 18 : CLASSEMENT GENERAL.

Un classement général sera calculé sur 7 oiseaux, toutes catégories confondues (sauf grands prix d'élevage).

Chaque éleveur sera nommé et récompensé par un lot.

Attribution du Challenge Michel CLERE au 1^{er} du Classement Général sur 2 ans consécutivement.

ARTICLE 19 : MEILLEUR OISEAU

Attribution d'un Challenge du meilleur canari mélanine classique offert par Gérard CALDERAN

ARTICLE 20 : JEUNES ELEVEURS.

Une coupe récompensera les jeunes éleveurs dans les catégories :

Couleurs, Postures, Exotiques, Hybrides et Perruches.

ARTICLE 21 : Après jugement, les oiseaux seront placés par éleveur.

ARTICLE 22 : *Pour ceux qui le désirent possibilité de manger ensemble au restaurant « LE CARDINAL » le samedi soir vers 19 h chaque participant réglera son repas au restaurateur. Inscription auprès de Gérard BARTHELEMY <http://lecardinal.poix.free.fr/restaurant.html>.*

BOURSE 2016

Article 1 : *Une bourse aux oiseaux sera organisée pendant l'exposition. Les oiseaux inscrits à la bourse devront être engagés et engagés en même temps que les oiseaux du concours. Tous les oiseaux devront porter une bague fermée.*

Article 2 : *Suite aux nouvelles réglementations des bourses, un fichier des éleveurs cédants et des acquéreurs doit être tenu et une attestation de cession sera fournie à l'acquéreur.*

Article 3 : *Les oiseaux proposés à la vente seront bagués, en bonne santé et en parfait état de propreté, ainsi que les cages.*

Article 4 : *Les oiseaux seront engagés dans les cages concours (voir article 11 du concours) et présentés 2 par cage maximum si par couple préciser les oiseaux formant le couple par une accolade, 10% du montant de la cession sera perçue par la Société.*

Article 5 : *Le prix de cession sera fixé par l'éleveur avec un minimum de 16 € canaris, 8 € exotiques, 18 € petites perruches et 35 € grandes perruches,*

Article 6 : *La liste des oiseaux à vendre, avec le numéro de souche, section, classe, année et le sexe (fournir un certificat de sexage pour certaines espèces), sera adressée en même temps que la feuille d'engagement.*

Article 7 : *Les oiseaux qui ont participé au concours pourront être cédés en accord avec un responsable de la bourse. Le prix sera indiqué sur la feuille d'engagement, 10% du montant sera perçu par la Société, les oiseaux ne pourront être retirés qu'à la fin du concours : le Dimanche soir ou avant avec accord du comité organisateur.*

Article 8 : *Le retrait des oiseaux participant au concours et cédés se fera en présence d'un membre du Comité.*

Article 9 : *Par contre, aucune autre cage personnelle avec des oiseaux à vendre ne devra se trouver dans la salle de l'exposition. **La vente des oiseaux est interdite sur le parking, des contrôles seront effectués.***

Article 10 : *Arrêt de la bourse le dimanche 23 à 16 h 30*

Article 11 : *Le règlement des oiseaux cédés vous sera adressé par chèque dans les 15 Jours suivant l'exposition.*

Merci de votre participation

Le Comité de l'U.A.O.



UNION DES AMATEURS D'OISEAUX

Siège Social : 3 Rue des Racques 80540 PISSY
Association loi 1901 - Club affilié à l'EUROPVON et à l'UNION ORNITHOLOGIQUE DE FRANCE (UOF-COM FRANCE)

FEUILLE D'ENGAGEMENT U.A.O. 2016

NOM : _____ Prénom : _____ SOUCHE : _____
ADRESSE : _____ CLUB : _____
Tél : 03- - - - N° EXPOSANT : _____ e-mail : _____

Ligne	Section	Classe	N° Bague	Année	Px Cession	Désignation	N° Cage
01				20..			
02				20..			
03				20..			
04				20..			
05				20..			
06				20..			
07				20..			
08				20..			
09				20..			
10				20..			
11				20..			
12				20..			
13				20..			
14				20..			
15				20..			
16				20..			
17				20..			
18				20..			
19				20..			
20				20..			
21				20..			
22				20..			
23				20..			
24				20..			
25				20..			
26				20..			
27				20..			
28				20..			
29				20..			
30				20..			

NOMBRE D'OISEAUX ENGAGES

INDIVIDUELS : X 2,00 € = _____ Euros
STAM : X 8,00 € = _____ Euros
CATALOGUE : X 3,00 € = 3,00 Euros
Sur le SITE de l'UAO : www.uao-amiens.fr : gratuit : X 0,00 € = 0,00 Euros
(veuillez rayer la ligne inutile)
Total à Payer (Chèque à l'ordre de l'UAO) : _____ Euros

à transmettre à Jean-Claude DELANNOY 33, Rue de Dreuil 80470 SAVEUSE

Nombre de cages demandées en prêt pour la durée de l'exposition : Canaris : _____ / Exotiques : _____ x 1 € = _____.

un chèque de caution de 15 € par cage prêtée est demandé et sera rendu lors de la remise des cages propres.

Signature :



UNION DES AMATEURS D'OISEAUX

Siège Social : 3 Rue des Racques 80540 PISSY
Club affilié à l'EUROPVON et à l'UNION ORNITHOLOGIQUE DE FRANCE (UOF-COM FRANCE)

FEUILLE ENGAGEMENT BOURSE U.A.O. 2016

NOM : _____ PRENOM : _____ SOUCHE : _____

ADRESSE : _____ CLUB : _____

Tél : 03- - - - N° EXPOSANT : _____ . e-mail : _____

Ligne	Section	Classe	N° Bague	Année	Px Cession	SEXE	Désignation	N° Cage
01				<u>20..</u>				
02				<u>20..</u>				
03				<u>20..</u>				
04				<u>20..</u>				
05				<u>20..</u>				
06				<u>20..</u>				
07				<u>20..</u>				
08				<u>20..</u>				
09				<u>20..</u>				
10				<u>20..</u>				
11				<u>20..</u>				
12				<u>20..</u>				
13				<u>20..</u>				
14				<u>20..</u>				
15				<u>20..</u>				
16				<u>20..</u>				
17				<u>20..</u>				
18				<u>20..</u>				
19				<u>20..</u>				
20				<u>20..</u>				
21				<u>20..</u>				
22				<u>20..</u>				
23				<u>20..</u>				
24				<u>20..</u>				
25				<u>20..</u>				
26				<u>20..</u>				
27				<u>20..</u>				
28				<u>20..</u>				
29				<u>20..</u>				
30				<u>20..</u>				
31				<u>20..</u>				
32				<u>20..</u>				
33				<u>20..</u>				
34				<u>20..</u>				
35				<u>20..</u>				

à transmettre à Jean-Claude DELANNOY 33, Rue de Dreuil 80470 SAVEUSE

Nombre de cages demandées en prêt pour la durée de l'exposition : Canaris : ___ / Exotiques : ___ x 1 € = _____.

Nombre de volières demandées en prêt pour la durée de l'exposition : ___ x 5 € = _____ . TOTAL : _____.

un chèque de caution de 15 € par cage prêtée est demandé et sera rendu lors de la remise des cages propres.



Signature :

UNION DES AMATEURS D'OISEAUX

REPAS de L' UAO

L'UAO vous propose des plateaux repas (Entrée, Plat, Fromage, Dessert) au prix de 15 Euros avec un kir et un café offerts, le samedi midi et le dimanche midi.

RESERVATION OBLIGATOIRE pour le 10 OCTOBRE 2016.

Merci de retourner le coupon réponse accompagné du règlement des repas avec le bulletin d'engagement.

COUPON REPONSE

Nom : _____ Prénom : _____

Participera au repas :

- du samedi midi : nombre de repasx 15 Euros = Euros
- du dimanche midi : nombre de repas x 15 Euros = Euros
Total : = Euros

Ale

Etablir le chèque à l'ordre de l'UAO

Signature

Ps : les boissons ne sont pas comprises

Les personnes désirant nous aider, lors du concours, sont priées de bien vouloir nous retourner le coupon réponse ci-dessous pour le 10 octobre 2016, ou contacter Gérard BARTHELEMY au 03 22 38 95 00, afin que nous puissions établir un planning et réserver les repas (les repas des bénévoles sont pris en charge par l'UAO).

NOM _____ Prénom _____

Veillez cocher les cases qui vous concernent

- Lundi 17/10 à 10 h au local rue Balzac à AMIENS chargement du camion
- Lundi 17/10 à 14 h installation du matériel Salle des Fêtes à POIX
- Mardi 18/10 AM de 14h à 19h, Encagement des oiseaux.
- Mercredi 19/10 Journée, Jugements.
- Jeudi 20/10 Journée, installation de l'exposition.
- Vendredi 21/10 Journée, installation de l'exposition, AM : visite des scolaires, Inauguration à 18h
- Samedi 22/10 Journée, Ouverture au Public.
- Dimanche 23/10 Journée, Ouverture au Public, Remise des Prix, délogement.

Signature :



UNION DES AMATEURS D'OISEAUX

DEMANDE DE RESERVATION D'UN ESPACE PUBLICITAIRE DANS LE CATALOGUE DU CONCOURS de l'UNION DES AMATEURS D'OISEAUX 2016 ORGANISE PAR L'U.A.O. DU 17.10 AU 23.10.2016

Salle des Fêtes Place de la République 80290 POIX DE PICARDIE

- NOM ou RAISON SOCIALE :
- REPRESENTE (E) par (NOM & Prénom) :
- FONCTION :
- NATURE de l'ACTIVITE :
- PRODUITS PRESENTES & COMMERCIALISES :
- ADRESSE :
- CODE POSTAL : VILLE :
- TELEPHONE : FAX :

- Réserve l'espace suivant dans le catalogue du Concours d'Oiseaux d'élevage.
(mettre une croix dans l'espace choisi)

- Page entière en couleur (2^{ème}, 3^{ème} ou 4^{ème} de couverture 200 €
- ½ Page intérieure en couleur 100 €
- ¼ Page intérieure en couleur 55 €
- 1/4 Page intérieure en noir et blanc..... 35 €
- 1/8 Page intérieure en couleur 30 €
- 1/8 Page intérieure en noir et blanc..... 20 €

Veillez nous fournir la maquette à éditer

PEUX PRESENTER UN STAND de m LES 22 & 23 Octobre
- 10 € le mètre linéaire
(installation le vendredi 21 après-midi)

Le paiement devra être joint à cette demande de réservation de l'espace publicitaire et à adresser à :

Monsieur Jean-Claude DELANNOY
Trésorier de l'U.A.O.
33, Rue de Dreuil
80470 SAVEUSE
TEL : 03-22-33-12-04

ou à remettre à la personne qui vous présente ce document.

- Chèque à l'ordre de l' U.A.O. à Amiens
- Toute demande de réservation non accompagnée du règlement ne pourra être enregistrée.
- Une facture ainsi qu'un catalogue vous seront remis à l'issue du concours.

Fait à : le
(date et signature)